



## Renseignement sur le vice de procédure

Par **toine08**, le **14/05/2011** à **14:46**

Bonjour,

Suite a un retrait de permis immédiat pour conduite en état d'ivresse hier le comissariat de Police a égaré mon permis pendant ma garde a vue et me demande de faire une déclaration de perte, on m'as dc vaguement parlé du vice de procédure je voudrais donc savoir se qu'il y a a faire et est-ce utile d'en arriver la?

Acctuellement pour un taux de 0,86mg/l soit 1,66g j'encoure un retrais de 5mois ac une amende de 100€ et un passage devant un juge le mois prochain.

Cordialement

Par **razor2**, le **14/05/2011** à **18:25**

Bonjour, la perte de votre permis n'aura aucune incidence sur le reste de la procédure, les deux n'ayant rien à voir l'un avec l'autre...